



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.45
4 décembre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 45e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 21 novembre 1990, à 10 heures

Président : M. RUKASHAZA (Rwanda)
(Vice-Président)

Situation économique critique en Afrique [152]

- a) Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990
- b) Rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les problèmes des produits de base africains
- c) La Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation
- d) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les problèmes des produits de base africains
- e) Projets de résolution

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, M. Rukashaza (Rwanda), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 152 DE L'ORDRE DU JOUR

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE

- a) PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, 1986-1990
- b) RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SUR LES PROBLEMES DES PRODUITS DE BASE AFRICAINS
- c) LA CHARTE AFRICAINE DE LA PARTICIPATION POPULAIRE AU DEVELOPPEMENT ET A LA TRANSFORMATION
- d) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SUR LES PROBLEMES DES PRODUITS DE BASE AFRICAINS (A/45/581 et Add.1)
- e) PROJETS DE RESOLUTION (A/45/L.20, A/45/L.21 et Corr.1, A/45/L.22)

Le PRESIDENT : Je tiens à attirer l'attention de l'Assemblée sur la note verbale datée du 24 juillet 1990, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies contenue dans le document A/45/427, sur la lettre datée du 24 septembre 1990, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par les Représentants permanents du Botswana et des Pays-Bas contenue dans le document A/45/554, ainsi que sur la lettre datée du 3 octobre 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies contenue dans le document A/45/591.

L'Assemblée est également saisie de trois projets de résolution publiés sous les cotes A/45/L.20, A/45/L.21 et Corr.1 et A/45/L.22, et présentés respectivement au titre des alinéas a), b) et c) du point 152 de l'ordre du jour.

Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais proposer, s'il n'y a pas d'objection, que la liste des orateurs qui prendront la parole au cours du débat soit close ce matin à 11 heures.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : Je demande par conséquent aux représentants qui souhaitent participer au débat de s'inscrire sans tarder.

Le Président

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda, qui va parler au nom de l'Organisation de l'unité africaine et qui va présenter les trois projets de résolution.

M. KARUKUBIRO-KAMUNANWIRE (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Il y a un peu plus de quatre ans, lors de sa treizième session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990. L'examen à mi-parcours de ce programme a été effectué en 1988. Le Programme tel qu'élaboré a représenté un cadre unique de coopération pour le développement entre l'Afrique et le reste de la communauté internationale. L'Assemblée générale se réunit au cours de la présente session pour entamer le processus de l'examen et de l'évaluation finals du Programme d'action. Parallèlement, l'Assemblée se réunit pour examiner le rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général sur les problèmes des produits de base africains.

En adoptant le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, la communauté internationale a accepté le programme prioritaire de l'Afrique, reconnu la nécessité de créer un climat économique international plus favorable et s'est engagée à n'épargner aucun effort pour fournir des ressources suffisantes à l'appui du développement de l'Afrique. L'Afrique, de son côté, s'est engagée à parvenir, aux niveaux nationaux, aux objectifs du programme prioritaire, et à poursuivre énergiquement des politiques de réforme appropriées en vue de mobiliser totalement les ressources intérieures pour le succès de la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990.

En fin de compte, la situation socio-économique sur le continent reste précaire aujourd'hui malgré les nombreux efforts qui ont été déployés. Les programmes d'ajustement structurel d'appui international entrepris par différents pays dans la région, à titre individuel ou collectif, pour freiner ou inverser le déclin constant de la performance économique de l'Afrique, n'ont pas été très fructueux. Les installations d'infrastructure et de production continuent de se détériorer. Les revenus par habitant ont diminué de façon radicale, de même que la production alimentaire. La majorité de la population est prise dans le cycle de la pauvreté de l'agriculture de subsistance en détérioration. En effet, le déclin rapide de la qualité de la vie en Afrique se poursuit, étant donné que les dépenses pour les services de santé, le logement, l'éducation et les autres services sociaux ont été coupées de façon radicale.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

Les statistiques qui nous parviennent sur l'Afrique sont accablantes. Vingt-trois pour cent seulement des Africains ont de l'eau potable. Il y a en Afrique un médecin pour 24 000 personnes. Le chômage est endémique. La mortalité infantile est de 120 p. 1000. Plus de 50 % de la population d'âge adulte ne sait ni lire ni écrire. Le taux net de scolarisation primaire n'est que de 56 %. Cinquante pour cent de la population mondiale de réfugiés est constituée d'Africains et 20 % des émigrants africains sont des réfugiés. Le nombre de pays africains classés dans la catégorie des pays les moins avancés est passé de 21 à 28 au cours des années 80. Sur les 26 pays à faible revenu fortement endettés, 24 sont des pays africains.

Le climat de l'investissement en Afrique a besoin d'être sensiblement amélioré. Cependant, il est peu probable que cela s'avère suffisant en l'absence d'un environnement économique extérieur favorable. Il ne fait aucun doute que les problèmes économiques de l'Afrique sont encore compliqués par l'environnement international négatif qui a sapé les efforts entrepris par les pays africains pour relancer et moderniser leurs économies - victimes de la chute brutale des prix des matières premières, d'une baisse de plus de 40 % des termes de l'échange au détriment de l'Afrique, de l'amenuisement des courants de ressources en termes réels, de l'augmentation du fardeau de la dette et, plus récemment, de l'incidence, sur les économies de la plupart des pays africains, de l'augmentation du prix du pétrole provoquée par la dernière crise.

Il est clair que les arrangements internationaux mis au point pour aider les pays africains à atteindre un niveau de développement autonome demeurent tout à fait insuffisants.

Il est d'autres facteurs que l'Afrique ne peut pas contrôler et dont l'incidence sur la répartition des ressources nationales n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante. Parmi ces facteurs extérieurs, on peut citer les effets climatiques désastreux de la sécheresse et de la désertification en Ethiopie et dans le Sahel et les inondations au Soudan, ainsi que les politiques de déstabilisation appuyées de l'extérieur, en particulier en Afrique australe. Tous ces facteurs sont pour beaucoup dans le déclin économique de l'Afrique.

Ce qui ne veut pas dire que la communauté internationale soit restée totalement insensible à la situation critique de l'Afrique. Nous avons reçu une certaine assistance, mais compte tenu de l'ampleur des problèmes auxquels l'Afrique est en butte, l'appui a été très insuffisant.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

Le monde entier s'accorde généralement à reconnaître désormais que la stratégie de la dette, et notamment le Plan de Toronto en faveur des pays africains à faible revenu, est nettement insuffisante. A la fin de 1989, 12 pays africains seulement avaient rééchelonné leur dette auprès des membres du Club de Paris, conformément aux conditions de Toronto - selon les estimations, les économies totales réalisées sur le paiement des intérêts se chiffrent à 50 millions. Cela représente 2 % seulement des obligations encourues par ces pays au titre du service de la dette et venant à échéance en 1989. Il faut absolument que les propositions de réduction de la dette présentées récemment - notamment la position de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), les initiatives du Royaume-Uni et des Pays-Bas et les propositions Craxi concernant le moratoire et l'annulation de la dette - soient examinées d'urgence par la communauté internationale.

Les pays africains sont résolus à poser les fondements solides d'un développement d'une transformation économiques durables, autonomes et axés sur le bien-être de l'homme. A cette fin, les pays africains ont, ces dernières années, pris les initiatives suivantes.

Premièrement, depuis l'adoption du Plan d'action de Lagos, des efforts sérieux ont été déployés en faveur de la création d'une coopération et d'une intégration économiques régionales et sous-régionales dans le continent. En fait, le Président de mon pays a été chargé, en sa qualité de Président en exercice de l'OUA, de relancer les négociations en vue d'arriver à un accord sur un traité portant création de la communauté économique africaine d'ici le milieu de 1991.

Deuxièmement, les pays africains sont unis et d'accord en ce qui concerne le Cadre alternatif africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques (CARPAS). Ce programme a été recommandé à la communauté internationale en tant que base de coopération avec les pays de la région. Une activité intense se poursuit en Afrique pour développer davantage les nouveaux concepts et instruments contenus dans le Cadre.

Troisièmement, les Plans d'action du Caire et de Kampala sur l'environnement et le développement durables constituent des efforts régionaux importants de règlement des problèmes écologiques dans le contexte d'un développement économique durable et soutenu.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

Quatrièmement, la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation, adoptée à Arusha en mars 1990, montre qu'en l'absence d'améliorations de la gestion, il ne peut y avoir de développement équitable et durable. Nombre de pays africains se sont engagés à atteindre ces objectifs.

Cinquièmement, l'Initiative de Bamako a été conçue de façon à refléter la réelle volonté des peuples du continent de définir et d'administrer leurs plans et programmes de soins de santé jusqu'en l'an 2000.

Sixièmement, la Charte sur les droits et le bien-être de l'enfant a été adoptée à Addis-Abeba en juillet 1990.

Je suppose que plusieurs délégations ont déjà pris connaissance de la déclaration de clôture de la Conférence sur l'Afrique qui s'est tenue à Maastricht, aux Pays-Bas, du 2 au 4 juillet 1990. La Conférence a fourni l'occasion aux représentants de haut niveau de pays africains et de pays industrialisés ainsi que d'institutions financières multilatérales, d'aboutir à un consensus sur les grandes questions qui touchent au développement de l'Afrique. L'OUA s'est félicitée de l'initiative de Maastricht sur une coalition mondiale pour l'Afrique, comme traduisant ce que l'on espère être un nouveau partenariat international permettant d'appuyer l'intégration, la croissance économique, le développement à long terme et la transformation de l'Afrique. C'est avec le plus vif plaisir que nous accueillierions une telle évolution.

D'autres efforts importants continuent d'être faits. A ce stade, je voudrais remercier le Secrétaire général de la création du Groupe d'experts de haut niveau sur les problèmes des prix des produits de base africains, sous la présidence de M. Malcolm Fraser, en application de la résolution 43/27 de l'Assemblée générale. Les pays africains attachent une très grande importance aux travaux du Groupe d'experts et à son rapport. La solution des problèmes des produits de base reste un facteur clef dans les efforts déployés par le continent pour parvenir à une croissance et à un développement économiques autonomes.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

Les objectifs de l'Afrique dans le secteur des produits de base, tels qu'ils sont définis dans le Plan d'action de Lagos, sont les suivants : premièrement, optimiser les recettes d'exportation des pays concernés grâce à la transformation, au transport, à la commercialisation et à la distribution de leurs produits de base; deuxièmement, améliorer les possibilités d'emploi et augmenter les recettes publiques grâce à une efficacité accrue du processus de production et de commercialisation de ces produits; troisièmement, fournir les facteurs de production industriels et intermédiaires nécessaires au secteur industriel; quatrièmement, assurer la sécurité alimentaire et réaliser l'autosuffisance alimentaire au niveau régional; cinquièmement, réduire la dépendance excessive à l'égard des produits de base grâce à l'accélération du processus de diversification et de transformation structurelle; et sixièmement, s'assurer des ressources suffisantes, ainsi que l'accès aux technologies et aux marchés pour réaliser la diversification horizontale et verticale nécessaire.

Les vues des pays africains sur le rapport Fraser figurent dans le document A/45/591. Il suffit de dire que nous croyons que le rapport comprend un certain nombre de recommandations utiles pour la mise en oeuvre d'un ensemble de politiques aux niveaux régional, national et international. Nous espérons que l'Assemblée générale procédera à une évaluation complète du rapport et comblera les lacunes laissées par le Groupe d'experts suite à son incapacité de se prononcer sur certaines questions.

Le développement et la transformation générale de l'Afrique dépendront dans une large mesure de sa capacité à réduire ses coûts unitaires de production et à être compétitive dans le secteur des produits de base afin de produire des matières premières et des produits alimentaires adéquats, d'augmenter les excédents pouvant être investis, d'atteindre un haut niveau d'emploi et de créer une demande intérieure réelle. L'expérience des années 80 a toutefois montré le danger de compter sur un accroissement de la production et des exportations de produits de base traditionnels. Pour retrouver l'élan d'une croissance économique soutenue, il est donc indispensable que les pays africains élaborent des politiques de diversification qui amenuisent la dépendance à l'égard des produits de base, aux niveaux local, régional et national. Toutefois, cela exigera un appui important de la communauté internationale pour financer les investissements nécessaires dans le domaine des infrastructures.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

La position commune africaine, sur le rapport Fraser, est de formuler des propositions concrètes concernant l'adoption de mesures de diversification, de stabilisation des recettes d'exportation, ainsi que de mesures favorisant l'accès des exportations de produits de base africains principalement aux marchés des pays développés et l'intégration économique de l'Afrique. Elle consiste aussi à formuler des recommandations sur les mécanismes de suivi à adopter durant cette session de l'Assemblée générale. A cet égard, il faut que la communauté internationale donne de toute urgence son plein appui à la création d'un fonds de diversification des produits de base pour l'Afrique. Ce fonds servirait au financement de programmes et de projets dans les domaines liés aux produits de base que sont la recherche et le développement, la mise en valeur des ressources humaines, la coopération interafricaine et les entreprises mixtes. Il est tout aussi important que les décisions résultant des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay tiennent compte des besoins de développement à long terme des pays africains, surtout dans les domaines de l'agriculture, des produits tropicaux, des textiles et des produits tirés des ressources naturelles.

Une des contributions de l'Afrique au monde, comme il a été dit précédemment, est la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation. La Charte témoigne de la volonté collective de l'Afrique de favoriser la transformation et l'intégration socio-économiques fondées sur le respect des droits de l'homme, ainsi que la participation populaire au processus de gouvernement et de développement. Elle devrait servir à rappeler que peu de systèmes politiques sont nés dans leur forme définitive. Un authentique mouvement démocratique partant de la base se renforce actuellement grâce à la dynamique sociale et culturelle interne de l'Afrique. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer les efforts de l'Afrique tendant à favoriser le redressement et le développement économiques en faisant appel à la participation populaire.

De fait, il faut que ceux qui ont tendance à prescrire des modèles démocratiques qui transcendent les cultures et les régions revoient leur position dans un contexte historique. Nous devons résister à la tentation de tomber, comme Francis Fukuyama, dans le piège qui consiste à croire faussement que les récents événements en Europe de l'Est marquent la fin de l'histoire. Il serait erroné de s'enflammer exagérément au sujet des actuels et récents systèmes démocratiques

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

comme s'ils représentaient le commencement et la fin du monde. Chaque système doit pouvoir évoluer dans le cadre de son histoire, de sa culture et de la situation interne.

Le 1er novembre 1990, l'Assemblée générale a décidé qu'un comité plénier spécial de la quarante-cinquième session devait être créé pour préparer l'examen et l'évaluation, à titre définitif, du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. Le comité spécial doit également proposer des mesures et des actions pour appuyer le processus de croissance soutenue et de transformation à long terme de l'Afrique après 1991. Cette démarche serait conforme à la recommandation formulée lors de la Réunion ministérielle des ministres africains responsables de la planification et du développement économique, tenue en mai 1990 à Tripoli, en Libye. Il est donc important que le comité spécial soit créé le plus rapidement possible afin qu'il puisse entreprendre ses travaux au début de 1991. Nous espérons que le Secrétaire général collaborera étroitement avec le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et le Président de la Banque africaine de développement pour assurer une préparation adéquate de la documentation et des études techniques nécessaires à l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

Enfin, je tiens à rappeler à cette assemblée que mon président, lorsqu'il a pris la parole à l'Assemblée générale en octobre 1990, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, a mis l'accent sur les stratégies de développement économique et politique en Afrique et sur le rôle de soutien que pourrait jouer la communauté internationale. Dans sa déclaration, il a signalé cinq obstacles fondamentaux au progrès économique et politique de l'Afrique. Il s'agit premièrement du sous-développement des ressources humaines, notamment en matière de formation et de transferts scientifiques et technologiques, deuxièmement, du fardeau excessif, voire insupportable que la dette fait peser sur les nations les plus pauvres du monde, troisièmement, de la rigidité et du déséquilibre du commerce extérieur de l'Afrique avec les pays industrialisés développés en particulier, quatrièmement, des effets - en particulier sur les institutions financières multilatérales - des rigidités et des distorsions que subissent les politiques budgétaires et monétaires, et cinquièmement, des rigidités des institutions politiques des pays africains.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

Si l'on veut que l'Afrique soit en mesure d'éviter les problèmes économiques, il faut s'occuper sérieusement de ces questions et trouver des solutions. Nous espérons que l'Afrique, avec l'aide de la communauté internationale, pourra relever ces défis.

J'ai maintenant l'honneur de présenter à l'Assemblée générale, au nom du Groupe africain, trois projets de résolution au titre du point 152 de l'ordre du jour intitulé, "Situation économique critique en Afrique".

Dans le cadre du point 152 a), "Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990", le projet de résolution A/45/L.20 tente de créer le dispositif approprié qui permettra d'entreprendre, comme l'a décidé l'Assemblée générale, le 1er novembre 1990, l'examen et l'évaluation du Programme à titre définitif.

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

Les alinéas du préambule du projet de résolution A/45/L.20 rappellent les résolutions pertinentes. Les paragraphes 1 à 4 du dispositif ont trait à la création d'un comité ad hoc plénier afin de préparer l'examen et l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, et d'établir la date et la durée des réunions ainsi que le mandat et la composition du bureau de ce comité. Le paragraphe 5 estime que le Comité permanent de l'OUA devrait recevoir, sous forme de mémorandums et autres, les informations nécessaires de différents organes et organismes du système des Nations Unies, et en particulier de la Commission économique pour l'Afrique, pour lui permettre de formuler son opinion sur la mise en oeuvre du Programme d'action. Au paragraphe 6, il est demandé au Secrétaire général, pour faciliter la tâche du Comité ad hoc, de lui présenter un rapport. Le paragraphe 7 reflète l'opinion du Groupe africain à savoir que le bureau devra disposer d'un temps suffisant pour préparer les travaux du Comité ad hoc, et ce bien avant la tenue de sa session de septembre 1991. En conséquence, le Groupe africain propose que le Comité ad hoc se réunisse le plus rapidement possible et que sa session d'organisation ait lieu en avril 1991.

Au titre du point 152 b) de l'ordre du jour intitulé "Rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les problèmes des produits de base africains", le groupe africain présente un projet de résolution procédural (A/41/L.21 et Corr.1). Ce texte s'appuie sur les observations du Secrétaire général contenues dans sa note distribuée sous la cote A/45/582/Add.1. Il tient compte du rapport Fraser et de la position commune de l'Afrique à l'égard dudit rapport. Dans sa note, le Secrétaire général propose de consulter toutes les parties intéressées lors de la préparation de son rapport sur les problèmes des produits de base africains qui serait présenté à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, par l'intermédiaire du Comité ad hoc plénier pour l'examen et l'évaluation finals du Programme d'action des Nations Unies.

Le projet de résolution A/45/L.21 et Corr.1 demande donc au Secrétaire général, agissant en consultation avec l'Organisation de l'unité africaine, les gouvernements intéressés, les institutions financières multilatérales, les fonds régionaux de développement et autres organismes pertinents, de prendre des mesures concrètes pour l'application des recommandations contenues dans le rapport Fraser,

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

dans la ligne des propositions émanant de la position commune de l'Afrique. Il lui demande également de réaliser un certain nombre d'études pertinentes. Le projet de résolution demande également au Secrétaire général, après consultation du Président de la Banque africaine de développement et d'autres organismes pertinents, de réaliser une étude de faisabilité concernant la création d'un fonds pour la diversification des produits de base africains, tel que proposé par la position commune africaine et par l'Ambassadeur Huslid de Norvège, membre du Groupe d'experts sur les problèmes des produits de base africains. Nous espérons vivement qu'une telle étude permettra à l'Assemblée générale d'examiner la question de la création d'un fonds pour la diversification des produits de base africains.

Au titre du point 152 c) intitulé "La Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation", le Groupe africain propose, en tant que projet de résolution procédural, le projet A/45/L.22. Le paragraphe 3 du dispositif invite la communauté internationale à accroître son aide aux efforts déployés par l'Afrique pour réaliser une croissance et un développement durables, compte tenu des priorités nationales, des politiques et des stratégies de développement économique.

Le Groupe africain espère que ces projets de résolution de caractère procédural, A/45/L.20, A/45/L.21 et Corr.1 et A/45/L.22, seront adoptés par consensus par l'Assemblée générale. Nous sommes prêts à entamer les consultations nécessaires avec les délégations intéressées afin d'assurer la prompte adoption de ces trois textes.

M. LENZI (Italie) (interprétation de l'anglais) : La situation économique en Afrique reste un sujet de grande préoccupation pour la Communauté européenne et ses Etats membres. Au cours des deux dernières années une reprise économique modeste a été enregistrée en Afrique. En 1989, selon les données de la Banque mondiale, le produit intérieur brut global des pays africains subsahariens s'est élevé à 3,5 % contre 2,5 % en 1988. Les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement ont obtenu des résultats encore meilleurs puisque leur produit intérieur brut a été de 4,2 % au lieu de 3,4 % en 1988. Cependant, si nous prenons en référence le taux de croissance par habitant du produit national brut, nous constatons, qu'au cours des mêmes années, compte tenu du taux élevé de la croissance démographique, les niveaux du produit intérieur brut par habitant ont en fait stagné et même décliné.

M. Lenzi (Italie)

Une vulnérabilité fondamentale et des faiblesses structurelles marquent la plupart des économies africaines, plus particulièrement depuis les événements intervenus dans le Golfe. Les conséquences économiques de l'invasion iraquienne du Koweït nous font craindre pour l'avenir des économies africaines. Récemment, à la Deuxième Commission, le Secrétaire général adjoint, M. Rafeesuddin Ahmed et le Directeur du Fonds monétaire international, M. Camdessus, ont déclaré que l'augmentation des prix de l'énergie a de graves répercussions sur les pays les moins avancés, dont la majorité se situe en Afrique.

Les institutions financières internationales peuvent jouer un rôle central en mobilisant l'aide internationale. Nous avons écouté avec grand intérêt les idées émises par M. Camdessus dans sa déclaration à la Deuxième Commission. Il a avancé notamment des propositions de nature à rendre plus souples les règles de procédure et d'accès du Fonds monétaire international afin de permettre à cet organisme d'apporter aux pays les plus démunis l'aide rendue possible par l'augmentation récente des quotas fournis au FMI. Il a également mentionné les travaux actuellement en cours en vue de la création d'un compte de subventions qui serait alimenté essentiellement par des contributions volontaires émanant de pays qui bénéficient grandement de l'augmentation des prix des carburants ainsi que par des contributions provenant de tous les pays membres désireux de participer à cet effort. Ce compte devrait permettre au Fonds monétaire international de fournir aux pays en difficulté qualifiés une aide en rapport avec leur situation.

Nous attendons avec intérêt l'issue de nouvelles discussions et le suivi de ces propositions et initiatives.

La communauté internationale doit renforcer son appui aux efforts réalisés actuellement dans de nombreux pays africains pour appliquer les programmes d'ajustement. Une aide internationale est particulièrement nécessaire pour faire face aux difficultés présentes sans que soient pour autant entravés les efforts globaux d'ajustement.

L'Afrique devra relever de grands défis dans les années 90, avec des risques de revers et d'échecs. Mais c'est pour elle également une nouvelle occasion d'acquérir une plus grande prospérité. L'expérience des pays africains qui ont adopté des programmes d'ajustement structurel démontre ce qui suit : dans la plupart des cas on note l'émergence de politiques économiques plus appropriées

M. Lenzi (Italie)

qu'il y a quelques années, y compris un système de taxation et une gestion des finances publiques plus efficaces, des programmes d'ajustement appelés à déboucher sur une croissance réelle permettant une amélioration graduelle, si modeste soit-elle, des revenus par habitant.

M. Lenzi (Italie)

Il est généralement admis que la responsabilité principale du développement économique incombe aux pays en développement eux-mêmes et que des politiques économiques et structurelles nationales saines sont nécessaires pour fixer les conditions appropriées à la promotion de la croissance économique et d'un développement soutenu. Un environnement international positif est indispensable à l'efficacité des politiques nationales, mais une aide extérieure ne saurait compenser des politiques et des structures nationales inappropriées.

Les politiques devraient être à la hauteur des problèmes à résoudre. Comme l'a dit récemment le Professeur Adededi, Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique :

"Nous devons répudier des politiques et des programmes qui se concentrent presque exclusivement sur les symptômes du malaise économique du continent plutôt qu'ils ne s'attaquent à ses causes fondamentales."

Dans ce contexte, la Communauté européenne et ses Etats membres sont convaincus que le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 représente un changement important dans la pensée économique relative aux stratégies de croissance économique et de développement en Afrique. Dans le Programme d'action, l'on a clairement reconnu la priorité à accorder aux problèmes de l'Afrique, ainsi qu'au besoin de renforcer la coopération internationale au service du développement. Nous devons travailler sur la base d'une collaboration renforcée; les pays qui adoptent des politiques saines doivent pouvoir compter sur l'appui international et sur un financement adéquat.

Le Programme d'action des Nations Unies prendra fin dans quelques mois, mais les engagements qu'il contient devraient être maintenus bien au-delà du 31 décembre 1990. Des efforts inlassables devraient être déployés, aux niveaux national et international, pour garantir la pleine application de ces engagements sur une base continue. A cet égard, la Communauté européenne et ses Etats membres se réjouissent de l'examen et de l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action et de l'élaboration de mesures en vue du développement soutenu de l'Afrique au-delà de l'an 1991. Un tel examen devrait s'appliquer tant aux résultats qu'aux échecs du Programme dans le but de trouver des solutions appropriées pour l'avenir. Dans un esprit de coopération et de solidarité, les Douze contribueront activement à ce travail.

M. Lenzi (Italie)

Les idées présentées dans le Programme d'action des Nations Unies ont été exposées de façon plus détaillée encore par la suite, notamment au sein des Nations Unies. La Déclaration sur la coopération économique internationale, adoptée au cours de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, est un résultat capital dans ce processus. Tout comme à la session extraordinaire, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue en septembre 1990 à Paris, a revêtu une importance particulière pour les pays africains, dont beaucoup tombent dans la catégorie des pays les moins avancés. Je reviendrai sur cette question par la suite.

La Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement est un autre point de référence pour la communauté internationale en ce qui concerne les grandes questions du développement.

Je voudrais aussi faire allusion à la Conférence sur l'Afrique, qui s'est tenue à Maastricht, aux Pays-Bas, en juillet 1990. La Conférence a apporté une contribution très utile à la discussion des grands problèmes touchant le continent africain et au débat sur les politiques et les approches nécessaires pour les résoudre, y compris le besoin d'une coalition mondiale pour l'Afrique. Nous attendons avec impatience le suivi de Kampala en 1991.

À Maastricht, les pays africains ont reconnu que, selon le principe de base de toutes les stratégies sérieuses et réalistes de développement, le développement devait être un processus à long terme, centré sur les ressources humaines. On ne peut réaliser de véritables progrès dans la croissance économique et le développement que si de meilleurs niveaux nutritionnels sont atteints et si l'on assure l'accès à la santé, à l'enseignement, aux infrastructures, à la terre, au crédit et aux intrants de production. Les gouvernements doivent consacrer une plus grande partie de leurs ressources aux services sociaux essentiels de base, à savoir les soins de santé primaires, y compris la planification de la famille, l'enseignement primaire, l'accès à l'eau potable et l'hygiène, qu'ils ne le font, par exemple, quand il s'agit de dépenses dans le domaine militaire, d'investissements non productifs et coûteux, de grandes infrastructures.

Réduire la pauvreté est aussi, selon nous, un facteur important de la mise en valeur des ressources humaines et de la promotion des conditions de croissance économique et de développement. Un certain nombre d'idées et de propositions à cet égard ont été avancées, notamment dans le Rapport de 1990 de la Banque mondiale sur le développement mondial et dans le Rapport sur la mise en valeur des ressources

M. Lenzi (Italie)

humaines préparé par le Programme des Nations Unies pour le développement. Réduire la pauvreté devrait faire partie intégrale des politiques économiques et structurelles saines que les gouvernements devraient appliquer à court et à moyen terme pour promouvoir la croissance économique et un développement soutenu. Un certain nombre de politiques et de mesures peuvent être adoptées à cet égard, y compris des mécanismes compensatoires appropriés, conçus pour protéger les secteurs les plus vulnérables de la population au cours des processus d'ajustement.

Des stratégies visant à éliminer la pauvreté devraient être basées, entre autres, sur la revitalisation des investissements, l'augmentation du niveau de l'épargne nationale, l'amélioration de l'accès des démunis au crédit et la promotion des entreprises de petite envergure et des micro-entreprises, y compris celles du secteur libre. Créer des possibilités de travail pour les démunis exige, avant tout, que l'on utilise, de la manière la plus appropriée, ce qu'ils ont à offrir dans la plus grande abondance, c'est-à-dire la main-d'oeuvre.

On peut faire beaucoup pour renforcer la base industrielle et agricole de l'économie, notamment par la promotion de conditions favorables à l'initiative privée. Nous songeons, par exemple, au développement des entreprises de petites dimensions et à forte intensité de capital qui, dans de nombreux cas, répondent mieux que des industries à grande échelle et à forte intensité de capital aux structures de la demande locale, au coût des matières premières importées, etc.

Nous pensons aussi que la promotion des forces du marché et de l'entreprise dans les pays en développement nécessite, entre autres, la création d'institutions et le développement de l'infrastructure rurale, des transports, des communications et des systèmes de sécurité alimentaire. Ces objectifs doivent être atteints au moyen de politiques économiques nationales complétées par la coopération internationale.

L'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural ont aussi un rôle capital à jouer pour alléger la faim, la misère et l'inégalité sociale et pour garantir un meilleur équilibre entre les zones rurales et urbaines, en même temps que le développement d'un marché plus vaste et plus important pour l'industrie.

La pauvreté est également liée étroitement à la dégradation écologique et à la pression démographique. La dégradation écologique en Afrique est un grand frein pour les perspectives de croissance économique. La sécheresse et la désertification, en particulier, sont les effets les plus graves de la dégradation écologique et les causes principales des crises de famine périodiques qui touchent des millions d'Africains.

M. Lenzi (Italie)

Je crois qu'il faudrait traiter chacun des trois éléments du cercle vicieux de la pauvreté, de la pression démographique et de la dégradation écologique afin de le briser et de créer les conditions favorables à un développement soutenu.

Nous croyons aussi qu'il convient de faire porter l'attention sur les problèmes liés à la santé, en particulier le SIDA, et sur leurs effets dévastateurs sur les infrastructures sociales et économiques des pays les plus touchés, spécialement en Afrique.

La démographie est peut-être la question la plus cruciale à laquelle l'Afrique doit faire face aujourd'hui. Aux taux actuels élevés de la croissance démographique, aucun progrès significatif n'a pu être réalisé en ce qui concerne le niveau du revenu par habitant, extrêmement faible à l'heure actuelle. La planification de la famille est particulièrement importante si l'on veut éviter une autre détérioration des problèmes sociaux, économiques et écologiques déjà difficiles. Les possibilités d'un enseignement amélioré pour les femmes et la plus grande intégration de celles-ci dans l'économie peuvent également contribuer considérablement à la stabilisation de la population.

A cet égard, nous remarquons que certains progrès ont été réalisés, surtout depuis la mobilisation du Programme d'action des Nations Unies; sept pays d'Afrique subsaharienne ont adopté des politiques démographiques, et 20 autres pays sont en train de mettre au point des politiques semblables.

La Communauté européenne et ses Etats membres sont convaincus qu'un plus grand degré d'intégration régionale peut fournir un grand élan au processus de croissance économique des pays africains. Bien que certains résultats aient été atteints à cet égard, le palmarès reste peu brillant. Le commerce est stagnant dans la région, à un niveau de 5 % en deça de l'ensemble des exportations africaines.

Nous estimons que la stratégie de la dette dans tous ses éléments est l'un des grands domaines où des politiques économiques nationales bien conçues, complétées de façon appropriée par la coopération internationale, peuvent apporter des résultats à long terme. Les problèmes de la dette des pays africains sont, certes, un grand frein pour leurs perspectives de croissance et de développement économique. La proportion des recettes à l'exportation nécessaire pour couvrir les obligations en matière de services de la dette est restée très élevée depuis ces quelques dernières années.

M. Lenzi (Italie)

Les 12 Etats membres de la Communauté européenne ont adopté un certain nombre de mesures pour alléger les problèmes de la dette de nombreux pays subsahariens. Notamment, plusieurs pays membres de la Communauté européenne ont déjà annulé les obligations de la dette de l'aide publique au développement des pays les plus pauvres et/ou des pays les moins avancés, ou sont en train de le faire. Ils ont annulé ou annoncé leur intention de pardonner plus de 8 milliards de dollars en APD dus par les pays subsahariens d'Afrique. Les conditions de Toronto constituent un pas en avant pour la dette sans conditions de faveur des pays les plus pauvres également.

En outre, les Etats membres de la Communauté européenne ont récemment fait des propositions spécifiques concernant la mise en oeuvre de programmes d'ajustement par les pays à faible revenu qui sont gravement endettés. Les initiatives sont centrées sur l'annulation de toute la dette publique bilatérale non liée à l'aide publique au développement ou à la plus grande partie de cette dernière, sur le rééchelonnement généreux du service de la dette, et sur le lien entre l'allègement de la dette et des politiques économiques saines. Ces mesures sont à l'étude au Club de Paris.

S'agissant de l'allègement de la dette pour les pays en développement à faible ou à moyen revenu, des propositions ont été faites par un Etat membre de la Communauté européenne et sont actuellement à l'étude au Club de Paris; elles pourraient être particulièrement bénéfiques pour certains pays d'Afrique. Les premiers éléments de ce traitement ont été appliqués à deux de ces pays à savoir, le Maroc et le Congo.

D'après la nouvelle Convention de Lomé entre la Communauté européenne et ses Etats membres et les pays du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, il n'y a plus de prêts spéciaux ni de besoins de reconstitution pour STABEX, de façon que plus de 90 % du total des ressources disponibles sont des dons. En outre, il y a pour la première fois un programme de réserve spéciale d'au moins 1 milliard 150 millions pour appuyer les réformes économiques dans les pays du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique gravement endettés. Quant à Sysmin, c'est un instrument qui fonctionne exclusivement avec des dons.

M. Lenzi (Italie)

Notre objectif doit être de renforcer les recettes d'exportation de l'Afrique, de réduire le fardeau excessif de la dette et de rétablir les courants financiers normaux, y compris l'investissement étranger.

Les limites de ressources extérieures des pays à faible revenu ont été en partie soulagées par des mesures autres que celles relatives à la dette stricto sensu. Les pays à faible revenu ont bénéficié de plusieurs programmes spécifiques d'assistance à des conditions de faveur visant à accroître la disponibilité des ressources extérieures. De nouveaux programmes à taux de faveur de la part de la Banque mondiale et du FMI, ont été créés pour appuyer les pays qui ont de graves difficultés de développement ou de balance des paiements.

Actuellement, les 21 pays africains à faible revenu ont les conditions requises pour recevoir un appui au moyen du Programme d'assistance spéciale de la Banque mondiale pour un total de 6 milliards durant la période allant de 1988 à 1990. Environ 70 % de ce financement est sous forme de dons. Lors d'une réunion récente, les créiteurs et les donateurs ont accepté de prolonger le Programme jusqu'en 1993. Il y a une bonne perspective selon laquelle environ 8 milliards de de cette assistance pourraient être mobilisés dans cette seconde phase.

Des mesures en faveur des pays à faible revenu sont également envisagées par le biais du Programme d'ajustement supplémentaire de l'Association internationale de développement (IDA), qui a été lancé en 1989 pour fournir des crédits d'environ 80 millions de dollars à neuf pays à faible revenu gravement endettés d'ici la fin de cette année.

La dette qui est due par de nombreux PMA à des institutions multilatérales s'est accrue; elle a atteint le niveau de 24 milliards de dollars en 1988 et son service représente à peu près un tiers de celui de la dette globale. Nous estimons qu'une attention spéciale devrait être consacrée à l'élaboration de mesures visant à résoudre cet aspect important des problèmes de la dette. La Communauté européenne et ses Etats membres appuient vigoureusement les dispositions concernant la dette contenue dans le Programme d'action adopté par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Au cours des années 80, une tendance néfaste à long terme en prix réels de produits de base non-carburants a affecté la plupart des pays africains de façon négative, contribuant ainsi à la dégradation de leurs termes de l'échange. La

M. Lenzi (Italie)

plupart des pays africains doivent faire face à de larges fluctuations des prix des produits de base à l'exportation. A court terme, ces mécanismes compensatoires de stabilisation et d'appui à la capacité de production et à la diversification peuvent être très utiles. Mais les tendances négatives à long terme des prix des produits de base ne peuvent être ajustées que par des réformes économiques nationales appuyées par une coopération internationale, afin de fournir des occasions de productivité accrue, l'intégration verticale et la diversification.

Le rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général sur les problèmes des produits de base africains fournit quelques éléments utiles au débat sur cette question. Le Groupe d'experts souligne qu'il y a un grand potentiel pour l'augmentation de la production de nombreuses récoltes à l'exportation existantes et pour le développement de nouveaux produits d'exportation ou de traitement des produits à l'exportation actuels, si l'on passe à l'étape de la production industrielle. Les recommandations de ce rapport méritent un examen approprié. Nous nous référons notamment aux recommandations suivantes : des services de recherche et d'extension agricole plus efficaces; une meilleure éducation rurale et un plus grand accent sur l'éducation agricole dans les universités et les collèges; un recours accru aux politiques d'établissement des prix basés sur les marchés; une différenciation entre les récoltes; une participation accrue du secteur privé; un encouragement des investissements étrangers directs et une quête de partenaires étrangers pour des entreprises communes pour promouvoir le marketing et la diversification; un établissement de règles raisonnables et pratiques d'opération relatives aux entreprises avec la coopération étrangère; un encouragement de la diversification à tous les niveaux et dans toutes les directions; une reconnaissance du besoin d'une plus grande coopération régionale; et une approche élaborée d'accords à clauses économiques.

La Communauté européenne et ses Etats membres ont été particulièrement actifs dans leur appui aux programmes de diversification de la production. STABEX et Sysmin sont des exemples de mécanismes compensatoires conçus pour soutenir la capacité productive et la diversification des pays en développement dépendant des produits de base.

La coopération internationale devrait être renforcée par une application rapide du deuxième volet du Fonds commun et une amélioration du fonctionnement et

M. Lenzi (Italie)

de la revitalisation des accords sur les produits de base existants, qui doivent refléter les tendances du marché actuel. La Communauté et ses Etats membres continueront d'oeuvrer pour obtenir un accord international sur le café qui devrait, notamment, corriger les problèmes que l'on a connus à propos de l'Accord de 1983. Un nouvel accord avec des dispositions économiques soigneusement négociées pourrait être extrêmement utile aux pays producteurs de café dans de nombreuses régions d'Afrique. Aucun progrès substantiel ne sera réalisé sans les conditions politiques nécessaires de base. Dans leur déclaration de clôture à la Conférence de Maastricht, les coprésidents ont dit ce qui suit :

"L'Afrique a besoin d'un meilleur gouvernement. Il existe un vrai besoin de mesures pour assurer une plus grande responsabilité, une plus grande transparence et une plus grande participation aux affaires publiques."

Dans le contexte de la Conférence de Paris sur les pays les moins avancés, les pays africains ont fait partie des pays les plus actifs à promouvoir les dispositions visant le besoin d'institutions libres démocratiques et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales comme la condition préalable à toute politique de développement économique et social.

La Communauté européenne et ses Etats membres attachent une importance particulière à la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation adoptée par la Conférence internationale qui s'est tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 12 au 16 février 1990. C'est un document important caractérisé par un esprit novateur et des idées originales. Nous rappelons aux membres que parmi les indications politiques soulignées dans la Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation, il y en a une qui concerne la pleine intégration de la femme à la vie économique et sociale des pays africains qui est un facteur principal de promotion de la mise en valeur des ressources humaines. Nous rappelons également que la référence générale de base dans ce contexte est représentée par la Charte des droits de l'homme adoptée par l'Organisation de l'unité africaine à Addis-Abeba.

Pour conclure, je voudrais faire une référence spéciale à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui a été particulièrement importante pour les pays africains. La Communauté européenne et ses Etats membres se félicitent du résultat de la Conférence, réaffirment qu'ils appuient leur plein appui à la Déclaration de Paris et considèrent que les mesures

M. Lenzi (Italie)

contenues dans le Programme d'action sont un instrument utile pour promouvoir la croissance et le développement. Nous sommes attachés à l'idée d'appliquer efficacement le Programme sur la base suivante : la responsabilité principale revient aux pays les moins avancés de formuler et d'appliquer les politiques et les priorités pour leur croissance et leur développement; le partage des responsabilités et le partenariat renforcé; l'appui extérieur approprié pour les pays les moins avancés de la part de leurs partenaires développés; et l'admission du besoin d'entreprendre des engagements qui soient suffisamment spécifiques et transparents pour permettre le contrôle et l'évaluation.

Dans ce contexte, les Etats membres de la Communauté européenne réaffirment leur attachement à la réalisation des objectifs acceptés des Nations Unies visant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement et dans ce cadre, des objectifs décidés à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Paris du 3 au 14 septembre 1990. En particulier, les Douze font des efforts et continueront d'en faire, qui devraient permettre à la Communauté dans son ensemble de dépasser d'ici la fin de la décennie l'objectif de 0,15 % du produit national brut pour l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés. En outre, ils soulignent leur détermination d'améliorer la qualité de l'aide fournie.

M. Lenzi (Italie)

L'engagement de la Communauté européenne et de ses Etats membres pour ce qui est de l'attribution d'une aide publique au développement aux pays les moins avancés a été démontré lors de la dernière Convention de Lomé à laquelle ont adhéré 33 pays les moins avancés sur 41. La dernière Convention de Lomé a augmenté de 26 % en termes réels son aide financière. La Communauté a pris aussi l'engagement de coopérer avec les pays les moins avancés qui n'ont pas encore signé la Convention de Lomé. La Communauté renforcera encore ses efforts de développement à l'égard de ces pays.

Nous tenons également à réaffirmer que l'engagement des Douze à l'égard des pays en développement, et de l'Afrique en particulier, ne sera pas affaibli par l'appui des Douze au processus de transition en Europe centrale et orientale. La Communauté européenne et ses Etats membres sont prêts à coopérer afin d'appuyer pleinement les programmes et les politiques des pays africains qui visent à stimuler la croissance économique, à assurer un développement soutenu et à garantir aux citoyens de ces pays de meilleures conditions sociales et humaines.

M. HUSLID (Norvège) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques - le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Suède et de mon propre pays, la Norvège.

Il nous paraît tout à fait approprié que les Nations Unies examinent aujourd'hui, en séance plénière, la situation économique critique en Afrique. Nous traitons là d'une question d'une importance et d'une gravité extrêmes, non seulement parce qu'il s'agit de la gestion d'une crise, mais parce que nous nous trouvons devant un problème à long terme ayant des conséquences non seulement pour le continent africain lui-même mais, dans un monde interdépendant, pour la communauté mondiale tout entière.

On peut difficilement dire que nous ne disposons pas de suffisamment d'informations et de connaissances sur la situation économique critique en Afrique, une situation encore aggravée par les retombées économiques de la crise du Golfe. L'Afrique souffre depuis longtemps d'une croissance démographique insoutenable et a été très durement frappée par l'épidémie du SIDA. La situation en Afrique au cours de la période récente a été amplement décrite et minutieusement analysée dans plusieurs études et documents, dont certains sont examinés aujourd'hui par l'Assemblée générale. Il convient à cet égard de mentionner en particulier l'étude détaillée réalisée l'année dernière par la Banque mondiale, qui s'intitule

M. Huslid (Norvège)

"L'Afrique subsaharienne : de la crise à un développement soutenu"; le Rapport du Groupe d'experts sur les problèmes des produits de base africains auquel j'ai déjà fait référence, et la position commune adoptée par l'OUA sur ce rapport; et le dernier World Development Report publié par la Banque mondiale, à quoi s'ajoute la documentation volumineuse distribuée dans le cadre des Nations Unies, tant à leur Siège qu'à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), telle que "Le cadre alternatif africain aux programmes d'ajustement structurel". Un apport précieux est également fourni par le rapport, que je viens de mentionner, de la récente Conférence de Maastricht sur l'Afrique, dont nous sommes également saisis.

Certes, tous ces rapports et ces études mettent l'accent sur différents aspects et proposent différentes orientations, mais ils dressent tous un tableau très sombre de la situation économique et des perspectives de l'Afrique. Ils aboutissent aux mêmes conclusions quant à la nécessité de repenser les moyens auxquels les gouvernements africains et la communauté donatrice doivent recourir pour inverser les tendances au déclin.

Ce serait, bien entendu, aller trop loin que de chercher à débattre de façon détaillée des différents aspects décrits et commentés en profondeur dans ces études et ces documents. Il y est question des produits de base et du commerce, de financement et de dette, de technologie et d'éducation, ainsi que de plusieurs autres aspects liés à la vie économique et sociale qui influent sur les perspectives de croissance et de développement. Il est essentiel de bien comprendre que tous ces aspects sont interdépendants et qu'ils ne peuvent être dissociés les uns des autres. Une approche intégrée sera nécessaire, impliquant une action nationale et internationale sur une large gamme de questions.

Le rapport susmentionné de la Banque mondiale pour 1989 souligne un point important, à savoir que même si des politiques macro-économiques adéquates et une infrastructure efficace sont indispensables pour créer ce qu'on appelle "un environnement propice" ou permettre une utilisation productive des ressources, elles ne peuvent à elles seules transformer les structures de l'économie africaine. Comme il est souligné, il est nécessaire en même temps d'édifier la capacité de l'Afrique et de renforcer le cadre institutionnel dans lequel le développement pourra s'intégrer. Par conséquent, le rapport appuie fermement l'appel en faveur d'une stratégie du développement centrée sur l'homme, comme le préconisent également la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

M. Huslid (Norvège)

Telle est la ligne de conduite que nous, pays nordiques, aimerions également préconiser, et nous le faisons sur la base de notre expérience en matière de coopération pour le développement pendant plusieurs décennies tant en Afrique qu'ailleurs. Nous sommes heureux de constater que cette stratégie est approuvée et développée avec tant d'éloquence dans la Charte africaine de participation populaire au développement et à la transformation qui figure également à notre ordre du jour aujourd'hui. Cette charte, élaborée par les pays africains eux-mêmes, met l'accent sur la participation populaire, le partenariat, la justice économique et la démocratisation du processus de développement, ce que nous ne pouvons qu'appuyer pleinement. Les pays nordiques souscrivent en particulier à l'appel contenu dans la Charte en faveur d'une meilleure intégration des femmes au développement et à la vie politique pour parvenir à cet objectif.

Aucun gouvernement ne saurait réaliser un développement durable et stable sans l'appui de la population. Seul un gouvernement responsable de son peuple peut obtenir l'appui populaire nécessaire pour des efforts communs à une époque d'ajustement et de renouveau. La transparence dans la prise de décisions est une autre condition indispensable pour un gouvernement sain et équitable, et elle peut freiner les pratiques malhonnêtes et la corruption.

Les pays nordiques ont été et demeurent de farouches partisans du développement de la coopération en Afrique, et certains de nos plus grands programmes d'aide au développement sont mis en oeuvre dans des pays africains. Ce travail se poursuivra dans les années à venir, et nous pensons que nous serons à même de jouer notre rôle à cet égard en contribuant à libérer le très fort potentiel de développement qui se trouve en Afrique.

J'ai dit au début de mon intervention qu'il ne serait pas possible de traiter de tous les facteurs, internes et externes, qui influent sur le processus de développement. J'aimerais toutefois mentionner un problème qui est particulièrement mis en lumière dans l'ordre du jour de ce matin : le problème des produits de base.

D'une certaine façon, les produits de base ne devraient pas être considérés comme un problème, la diversité et les perspectives qu'offrent les produits de base de l'Afrique étant un atout pour ce continent. Nous sommes toutefois conscients des nombreuses difficultés que rencontrent depuis des années la production et la vente des produits de base, telles que la surproduction d'une part, de mauvaises

M. Huslid (Norvège)

récoltes dues à la sécheresse et à d'autres catastrophes naturelles ou d'origine humaine, d'autre part, l'instabilité des prix, la détérioration des termes de l'échange, les tendances à long terme défavorables, les substituts, et j'en passe - la liste pourrait même s'allonger. Le fait que tant de pays africains soient à ce point tributaires d'un ou de plusieurs produits de base les rend, comme nous le savons, dangereusement vulnérables aux conséquences de tous ces risques qui ont tendance à peser sur le secteur des produits de base.

M. Huslid (Norvège)

Nous sommes saisis aujourd'hui du rapport du Groupe d'experts chargé par le Secrétaire général d'étudier les problèmes des produits de base africains. Comme on l'a dit, j'ai eu l'honneur d'être membre de ce groupe d'experts à titre personnel, mais je ne ferai pas de remarques ici à cet égard. L'un des principaux messages de ce rapport est que les produits de base, à condition d'être bien gérés, constituent une importante source potentielle de force économique. Il y est souligné que les pays africains doivent s'efforcer d'utiliser et de développer plus efficacement les ressources dont ils disposent. L'Afrique devrait poursuivre énergiquement une politique de croissance reposant sur les produits de base, en cherchant à exploiter les avantages comparatifs que leur confèrent leurs ressources naturelles. Ce faisant, ils doivent prendre des mesures à tous les niveaux pour augmenter la productivité dans le secteur des produits de base de manière à mieux exploiter leurs avantages face à la concurrence.

Il va sans dire que de telles stratégies nationales, que nous considérons comme positives et souhaitables, doivent se placer dans une perspective réaliste de l'offre et de la demande dans le monde, ce qui est également implicite dans le rapport. Il paraît aujourd'hui généralement acquis que les politiques de croissance économique orientées vers le marché se sont avérées efficaces. Mais si l'orientation vers le marché est une condition préalable nécessaire, elle ne constitue pas en elle-même un cadre suffisant; elle doit être complétée par un secteur public efficace et - ce qui est important aussi - par la coopération économique internationale. Il convient donc de souligner ici l'importance d'une coopération internationale dans le domaine des produits de base entre pays exportateurs et importateurs, que les pays nordiques ont appuyée de maintes façons. Le deuxième guichet du Fonds commun pour les produits de base doit commencer à fonctionner le plus tôt possible. Les engagements pris doivent bien évidemment être respectés. Dans sa politique, le Fonds commun doit en outre accorder la priorité aux produits de base d'importance cruciale pour les pays les moins avancés, qui se situent pour la plupart - 28 sur 42 - en Afrique, comme on le sait.

Nous considérons que l'accent mis dans le rapport sur les stratégies en matière de produits de base ne doit pas être interprété comme une méconnaissance de l'importance de la diversification de ces produits, aussi bien horizontalement que verticalement, même si la question de la diversification aurait pu être traitée de

M. Huslid (Norvège)

façon plus complète. Pour certains produits au moins, les perspectives à long terme semblent passer par la diversification plutôt que par l'augmentation de la production.

Nous savons que la promotion et la diversification des produits de base sont des processus extrêmement coûteux. Le rapport le souligne d'ailleurs également. Les pays nordiques espèrent qu'au moins certaines des propositions formulées dans le rapport concernant un nouveau financement - et il y en a plusieurs - pourront être mises en oeuvre dans le but final d'atteindre bientôt l'objectif des Nations Unies d'une aide publique au développement représentant 0,7 % du produit national brut de tous les pays donateurs. Il importe également d'atteindre les objectifs convenus pour les pays les moins avancés lors de la deuxième Conférence de Paris sur les pays les moins avancés, dont la plupart, comme je l'ai déjà dit, se situent en Afrique, et d'assurer à ce groupe de pays dans son ensemble de nouveaux flux de capitaux non créateurs de nouvelles dettes. Toutefois, pour mobiliser les fonds des donateurs, le Groupe d'experts souligne à juste titre que les gouvernements africains doivent faire preuve d'une volonté réelle de s'aider eux-mêmes. A cet égard, la recommandation de ramener les dépenses militaires des 10 % des dépenses publiques qu'elles atteignent aujourd'hui à 5 % au plus est bien fondée.

En conclusion, je voudrais dire que les pays nordiques sont disposés à poursuivre leur participation active au processus de développement en Afrique en coopérant avec les gouvernements intéressés. Nous devons également poursuivre notre participation aux activités opérationnelles et au suivi de ce processus à l'intérieur du système des Nations Unies. A cet égard, nous prévoyons de revenir à ces questions de façon plus approfondie lors de l'examen final du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990 qui doit avoir lieu à la prochaine session de l'Assemblée générale. Aucun effort ne doit être épargné, aux niveaux national et international, pour assurer que les années 90 soient une décennie meilleure pour l'Afrique que ne l'a été celle des années 80.

Une dernière observation au sujet des projets de résolution A/45/L.20, L.21 et L.22 présentés par l'Ambassadeur de l'Ouganda. Je n'en ai pas parlé dans cette déclaration parce que ces documents n'ont été publiés qu'hier et nous n'avons, en fait, pas été en mesure de les examiner. Je suis sûr que nous pourrions y revenir et consulter d'autres pays - notamment les pays africains - à leur sujet, afin de les traiter avec tout le sérieux qu'ils méritent.

M. JIN Yongjian (Chine) (interprétation du chinois) : Il est hautement nécessaire et opportun qu'à sa présente session, l'Assemblée générale examine le point de l'ordre du jour relatif à la situation économique critique de l'Afrique. Cela offre à la communauté internationale une bonne occasion de suivre l'évolution récente de la situation économique en Afrique et de rechercher d'autres moyens de résoudre les crises économiques et sociales en Afrique.

A la même époque l'année dernière, nous examinions ici le Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement et de la transformation socio-économiques. Une année s'est écoulée, mais la situation économique de l'Afrique n'a subi d'amélioration marquée et, dans certaines régions, la situation a même empiré.

C'est avec un profond regret que nous notons que, jusqu'à présent, le revenu par habitant des pays africains demeure pratiquement inchangé depuis leur accession à l'indépendance. A l'heure actuelle, environ 100 millions de gens en Afrique souffrent de malnutrition, 16 % de la population mondiale subsistant en deçà du seuil de pauvreté vit en Afrique subsaharienne et ce pourcentage devrait passer à 30 % d'ici à l'an 2000. En outre, la part du marché mondial détenue par cette région a diminué de moitié depuis les années 70. En 1989, la dette totale accumulée par les pays africains s'élevait à 257 milliards de dollars, et le montant que l'Afrique subsaharienne a dû dépenser pour le service de sa dette a atteint 27 % de ses recettes d'exportation. De plus, de nombreux pays africains sont confrontés à une situation écologique et biologique qui se dégrade progressivement. Le nombre des pays les moins avancés d'Afrique est passé de 21 en 1981 à 28 en 1989. Voilà les réalités de l'Afrique contemporaine.

M. Jin Yongjian (Chine)

L'environnement extérieur des pays africains est encore plus sombre. D'un côté, le déclin constant des prix des produits primaires, le protectionnisme commercial accéléré et la réduction des apports financiers au développement ont fait gravement obstacle aux efforts déployés par les pays africains pour réactiver leur croissance économique et leur développement. D'un autre côté, les progrès rapides dans le monde de la science et de la technologie, la concurrence féroce croissante sur les marchés mondiaux et l'accélération de l'intégration commerciale et économique des pays développés posent de nouveaux défis aux pays africains et représentent une menace réelle de marginalisation accrue. Il convient de souligner que la crise récente du Golfe et la hausse des prix du pétrole ont créé des difficultés supplémentaires dans de nombreux pays africains, aggravant encore leur situation économique critique.

Pendant des années, les pays africains ont fait des efforts inlassables, individuellement et collectivement, pour éviter les crises et inverser la tendance à la stagnation économique continue. La majorité écrasante des pays africains ont exécuté des programmes d'ajustement structurel conçus par des institutions monétaires et financières multilatérales. Cependant, on a constaté qu'en raison de la détérioration de l'environnement extérieur et de l'inadaptation de nombreux programmes d'ajustement aux conditions nationales, les efforts de ces pays n'ont obtenu que peu de résultats et ont entraîné des coûts sociaux et politiques énormes. De nombreux pays, au lieu de réaliser le redressement de leur développement économique social, ont sombré plus profondément dans les difficultés.

A l'heure actuelle, la structure économique et politique internationale du monde subit de profonds changements historiques. L'économie africaine est également à un tournant. Le développement accru de l'Afrique est un sujet de préoccupation non seulement pour les pays africains, mais pour la communauté internationale tout entière.

Nous sommes d'avis que pour rétablir et réactiver la croissance économique et le développement du continent africain et pour assurer une solution fondamentale aux problèmes de l'Afrique, des programmes d'ajustement à court terme doivent être combinés à des stratégies de développement à long terme. Cela exige non seulement des efforts des pays africains eux-mêmes, mais aussi un appui extérieur de la communauté internationale, en particulier des pays développés. Les deux sont inséparables.

M. Jin Yongjian (Chine)

A l'heure actuelle, la communauté internationale, et en particulier les pays développés, doivent adopter des mesures pratiques pour stabiliser les prix des produits primaires, augmenter l'aide publique au développement et les apports financiers aux pays africains, et transférer des technologies appropriées, en particulier celles relatives à la production agricole, à des conditions favorables. La communauté internationale doit également prendre d'urgence des mesures pour réduire le fardeau de la dette des pays africains débiteurs et offrir un allègement de la dette sur les dettes publiques des pays les moins avancés en Afrique. En même temps, une assistance efficace devrait être fournie aux pays africains dans des domaines tels que le contrôle de l'augmentation de la population, la protection de l'environnement et le développement des ressources humaines.

Nous apprécions qu'il soit confirmé, dans la Déclaration adoptée par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Addis-Abeba, que le développement économique de l'Afrique relève de la responsabilité des gouvernements et des peuples des Etats africains. Les pays africains sont parvenus à la conclusion, après un âpre processus d'ajustement, qu'afin d'assurer le succès de l'ajustement structurel économique, le processus de développement doit être fondé sur une égalité sociale et une indépendance collective.

Nous sommes heureux de noter les récentes discussions des pays africains sur l'accélération du processus d'intégration économique régionale et la création d'une communauté économique africaine. Entre-temps, les pays africains sont déterminés à poursuivre des politiques en matière de population et d'environnement au bénéfice de leur croissance économique et leur développement. Des efforts sont également déployés pour rehausser l'importance de la production agricole et promouvoir la participation de la population au processus de prise de décision et de développement, afin de créer un environnement stable pour le développement économique de l'Afrique. Nous apprécions et appuyons ces efforts. Nous appuyons également l'appel lancé par les pays africains pour la création d'un système économique international juste et équitable et leur proposition de renforcer la coopération Sud-Sud et de réactiver le dialogue et la coopération Nord-Sud.

M. Jin Yongjian (Chine)

Le Gouvernement et le peuple de Chine, pays en développement, se sont toujours préoccupés du développement de l'Afrique et l'ont appuyé activement. Bien que la Chine soit encore un pays à faible revenu, nous avons offert une assistance au mieux de nos moyens aux pays africains. Notre programme d'aide aux pays africains occupe une place importante dans notre programme d'ensemble d'aide étrangère aux pays en développement. A cet égard, nous avons toujours respecté sincèrement l'esprit des principes du respect de la souveraineté, été en accord avec les conditions nationales, facilité le développement et accordé des termes préférentiels. Avec la croissance de notre propre force nationale, nous allons progressivement augmenter notre aide économique à l'Afrique.

Nous allons poursuivre également et renforcer notre coopération économique et technologique avec les pays africains, conformément aux principes d'égalité et d'avantage mutuel et au désir de parvenir à un progrès commun.

M. HATANQ (Japon) (interprétation de l'anglais) : Profondément préoccupée par la misère et les conditions de sécheresse et de famine qui frappent de vastes régions du continent africain, la communauté internationale a convoqué en 1986 une session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui a adopté le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. Ce document a été la pierre angulaire qui a permis à la communauté internationale de mettre au point un cadre commun pour la relance de la croissance et du développement des Etats africains, au sein duquel les Etats africains se sont engagés à poursuivre des réformes économiques et la communauté internationale a convenu de renforcer son appui à ces Etats. Depuis lors, la majorité de pays africains ont mené à bien des programmes d'ajustement structurel pour rendre leurs économies plus efficaces et la communauté internationale s'est lancée dans des programmes importants de coopération visant à renforcer l'autonomie économique des Etats africains.

Malgré tous ces efforts intérieurs et internationaux, cependant, les pays d'Afrique continuent de connaître de graves difficultés économiques. Bon nombre d'entre eux ont vu baisser leur revenu par habitant; la dette extérieure a continué d'augmenter, à un tel point que le remboursement dépasse la possibilité de nombreux pays de la région. Les marchés des produits primaires, dont beaucoup d'Etats africains dépendent pour leurs exportations, restent stagnants. En attendant, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté augmente constamment.

M. Hatano (Japon)

Le Japon reconnaît que la situation exige une attention urgente. Ma délégation espère fermement qu'un examen final du Programme d'action l'année prochaine nous offrira une nouvelle occasion de réaffirmer notre ferme attachement au renforcement des efforts nationaux et internationaux pour assurer la relance de la croissance et du développement de ces pays.

Qu'il me soit permis, brièvement, de mentionner les éléments nécessaires pour relancer la croissance et le développement des Etats africains dans les années 90. C'est avec une certaine hésitation que je le fais, reconnaissant que chaque pays est responsable en premier lieu de son propre développement et que les stratégies de développement peuvent différer en fonction des besoins particuliers de chaque pays de la région. Bien que les relations entre le Japon et l'Afrique se soient élargies ces dernières années, les liens entre nous sont encore faibles et il reste des domaines où nous devons approfondir notre compréhension mutuelle. Ainsi, avec ces avertissements, j'espère qu'en partageant certaines des leçons qu'il a apprises au cours du processus d'édification de notre nation et des expériences avec d'autres pays de la région d'Asie et du Pacifique, mon pays pourra contribuer de façon modeste à une meilleure compréhension des problèmes du développement, en particulier ceux des pays africains, et à ce qu'il faut faire pour les résoudre.

M. Hatano (Japon)

°remièrement, je crois que le processus de développement de tout pays exige une réforme de la part de tous les secteurs de la société, afin que la mise en place d'une structure économique plus efficace puisse être vigoureusement recherchée. L'économie et la structure industrielle japonaises ont subi des réformes importantes; en fait, aujourd'hui encore, des ajustements structurels continuent d'être opérés. Tous les pays - en particulier les pays d'Afrique - devront nécessairement entreprendre ce type d'ajustements pour pouvoir réaliser leurs objectifs de développement à long terme.

Deuxièmement, le processus de développement de tout pays doit être axé sur les efforts qu'il déploie pour renforcer sa capacité endogène en ce qui concerne sa population et ses institutions. Il s'agit là en fait d'un principe élémentaire du processus d'édification de la nation. Les pays d'Asie de l'Est qui jouissent maintenant d'une croissance économique rapide sont ceux qui ont attribué un rang de priorité élevé à l'éducation, à la formation et à la santé de leurs populations ainsi qu'au renforcement de leurs capacités de gestion du développement. En outre, nous sommes convaincus qu'on ne pourra jamais réaliser le développement si les acquis économiques sont engloutis par l'accroissement incontrôlé d'une population qu'une économie doit soutenir.

Troisièmement, le Japon est fermement convaincu que le développement rural doit être considéré comme le fondement de l'édification de la nation. A cet égard, il convient de souligner combien il est important d'encourager les entreprises à petite échelle, de façon à incorporer la main-d'oeuvre sous-employée ou au chômage dans la main-d'oeuvre active. Cela est particulièrement important pour pouvoir s'attaquer aux problèmes de la pauvreté et de la faim.

Il est essentiel que les politiques et les efforts menés par les pays africains dans tous ces domaines bénéficient du ferme appui de la communauté internationale. Pour sa part, le Japon n'épargne aucun effort pour augmenter son aide aux Etats africains. Au cours des 20 dernières années, le Japon a régulièrement accru sa coopération économique avec l'Afrique aussi bien en termes absolus qu'en termes relatifs. Alors qu'en 1970, 0,7 % seulement de l'aide totale accordée par le Japon est allée aux pays africains, ces pays reçoivent actuellement plus de 15 % de cette aide. Par conséquent, en 20 ans, l'aide fournie par le Japon à l'Afrique est passée de 0,7 % à plus de 15 % de son aide totale. Mon gouvernement est résolu à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

M. Hatano (Japon)

Conformément à son engagement, le Japon a notamment effectué la plus grande partie des débours financiers opérés dans le cadre du cofinancement de la première phase du Programme spécial d'action en faveur des pays de l'Afrique subsaharienne entrepris par la Banque mondiale. Je puis assurer l'Assemblée que mon pays continuera de participer activement au Programme spécial d'action lorsqu'il entrera dans sa seconde phase. Le Japon attache également beaucoup d'importance aux travaux du Fonds africain de développement et de la Banque africaine de développement, dont le Japon est à la fois le premier souscripteur au niveau mondial et le deuxième au niveau régional. Au niveau bilatéral, le Japon fournit une assistance principalement sous forme de subventions - telles que les subventions à des non-projets - à l'appui des efforts d'ajustement structurel des pays africains, ainsi que de subventions accordées dans des domaines touchant les besoins essentiels de l'homme, la mise en valeur des ressources humaines et le développement rural.

En outre, en ce qui concerne l'augmentation du fardeau de la dette des pays africains, le Japon a l'intention de continuer à appliquer les mesures d'allègement de la dette qui, dans la pratique, visent à annuler les dettes non réglées concernant des prêts faits au titre de son programme d'aide publique au développement. Mon gouvernement continuera également de participer à la mise en oeuvre de l'Initiative de Toronto en faveur des pays les plus pauvres d'Afrique, et il est prêt à participer à tout arrangement pris dans le cadre du Club de Paris pour réduire le fardeau de la dette officielle des pays de la région.

En matière d'édification de la capacité nationale, je voudrais - sans parler de la coopération bilatérale fournie par le Japon - évoquer les initiatives prises récemment dans le cadre des Nations Unies. Mon gouvernement a participé activement aux discussions qui ont eu lieu lors de l'atelier interrégional de haut niveau qui a eu lieu à Addis-Abeba l'année dernière et a décidé de fournir à nouveau un appui financier à l'atelier qui doit se tenir à Dakar en mars prochain et qui sera organisé par le Département des Nations Unies de la coopération technique pour le développement, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique. Mon gouvernement continuera de coopérer, selon que de besoin, à des projets analogues en vue de renforcer les capacités de gestion institutionnelle et macroéconomique des pays africains en matière de planification du développement. En outre, le Japon est disposé à fournir son assistance dans le cadre de l'Initiative en faveur

M. Hatano (Japon)

de l'accroissement de la capacité africaine lancée récemment par la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer que les Etats africains eux-mêmes et la communauté internationale doivent faire des efforts concertés pour pouvoir s'attaquer efficacement aux difficultés actuelles. Mon gouvernement est résolu pour sa part à faire tout son possible pour appuyer les efforts de développement des peuples africains.

M. LAGU (Soudan) (interprétation de l'anglais) : Pour la plus grande partie de l'Afrique, les années 80 ont été désastreuses sur le plan du développement. L'Afrique est passée d'une crise économique et sociale à l'autre, la crise de la dette étant la plus notoire. La crise de la dette a eu un effet dévastateur sur l'Afrique. Les objectifs du développement ont cédé le pas aux économies de survie pure et simple, l'accent étant mis sur le service de la dette, les compressions des dépenses internes et les mesures d'austérité.

M. Lagu (Soudan)

Le problème de la dette crée des difficultés particulières pour l'Afrique. M. Bettino Craxi, Représentant personnel du Secrétaire général pour les questions de la dette, en présentant son rapport à la Deuxième Commission, dans la salle de l'Assemblée générale, le 23 octobre, a souligné que

"... l'Afrique subsaharienne a maintenant une dette de 145 milliards de dollars. Durant la période 1980-1986, le service de la dette en Afrique subsaharienne a entraîné une baisse de 3,1 % du produit brut par habitant, de 2,4 % de la consommation et de 2,1 % par année des exportations en valeur réelle. Il en a résulté une détérioration accrue du rapport entre le service de la dette et les exportations."

Il a ajouté :

"A l'heure actuelle, le problème de l'économie des pays subsahariens semble insoluble sans une réduction draconienne de leur dette et sans concessions exceptionnelles consenties par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale."

Dans ce contexte, nous nous joignons aux autres délégations qui ont exprimé leur satisfaction à M. Bettino Craxi pour les importantes recommandations contenues dans son rapport.

Au cours de la dernière décennie, six pays africains auparavant dans le groupe à revenu moyen ont glissé dans le groupe à faible revenu et le nombre de pays africains parmi les moins avancés est passé de 17 à 28. De plus en plus d'Africains souffrent de la faim. Les graves pénuries alimentaires étaient une exception en 1960; elles sont maintenant très répandues. L'Afrique subsaharienne est la seule région où la pauvreté ne diminuera probablement pas d'ici à l'an 2000. Le rapport de la Banque mondiale de 1990 prévoit que quelque 265 millions de gens, soit 43,1 % de la population de l'Afrique au sud du Sahara, vivront dans la pauvreté en l'an 2000. Il y en avait 180 millions en 1985. Le rapport estime que, d'ici la fin du siècle, l'Afrique subsaharienne regroupera plus de 30 % des pauvres des pays en développement, contre 16 % en 1985. Rien que pour maintenir le nombre des pauvres en Afrique au niveau de 1985 exigera un effort massif, y compris une croissance du produit intérieur brut de 5,5 % par an, soit près de 2 % de plus que ce qui a été suggéré. Le rapport ajoute que cet objectif ne pourra être atteint que si les gouvernements augmentent leurs efforts de réforme et que si les donateurs accroissent leur aide.

M. Lagu (Soudan)

La situation est aggravée par des catastrophes naturelles, comme la désertification et la sécheresse, et par des conflits armés. Le Secrétaire général adjoint et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, dans son évaluation préliminaire des résultats de l'économie africaine en 1989 et des perspectives pour 1990, a souligné que

"plusieurs pays ayant des déficits alimentaires structurels continueront à avoir besoin d'aide alimentaire à différents degrés (...) et les pénuries alimentaires et une détérioration de l'offre de produits alimentaires existent toujours dans des parties de la corne de l'Afrique; il court déjà des informations alarmantes concernant une famine imminente de la même ampleur que lors de la grande sécheresse africaine de 1984-1985, si des mesures de redressement ne sont pas prises."

Mon président, le général de corps d'armée Omar Hassan Ahmed El Bashir, dans sa déclaration du 11 octobre à l'Assemblée générale, a déclaré :

"Les catastrophes naturelles et la guerre menée par le mouvement rebelle au sud de mon pays ont grevé nos ressources alimentaires, qui dépendent en grande partie de conditions climatiques incontrôlables. Au cours des deux précédentes saisons agricoles, les pluies ont été inférieures à la moyenne normale. A l'heure actuelle, les signes de sécheresse qui commencent à apparaître au nord de notre pays menacent d'entraîner des pénuries alimentaires et, par conséquent, augmentent nos craintes. La situation dans les pays voisins n'est pas meilleure. Nous craignons donc un nouvel afflux de réfugiés au Soudan dans un avenir proche." (A/45/PV.16, p. 22)

Un communiqué de presse publié le 23 octobre 1990 par le Bureau du Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle indiquait que

"Une grave pénurie alimentaire sévit dans la plus grande partie du Soudan. Les effets d'une deuxième année successive de sécheresse entraînent des migrations hâtives de populations hors de leurs terres traditionnelles et de pasteurs à la recherche d'eau, de nourriture et de travail. Le Gouvernement du Soudan a pris des mesures pour faire face à la sécheresse et demandé la livraison urgente de 75 000 tonnes de céréales provenant de sources extérieures en vue de leur distribution dans les zones du Soudan touchées par la sécheresse, comme aide d'urgence avant la période de récolte de novembre-janvier afin d'éviter des souffrances massives."

M. Lagu (Soudan)

Le continent africain est frappé par la sécheresse et la famine qui touchent des millions de ses habitants, par des épidémies entraînant une mortalité élevée et par une pénurie d'eau alarmante. Des mouvements de population massifs, sans précédent et imprévus ont été enregistrés.

Les conséquences de la sécheresse et de la désertification sont alarmantes. Elles ont affaibli les pays touchés, qui sont alors dans l'obligation de consacrer le plus gros de leurs revenus à des programmes d'urgence en faveur des régions touchées par la sécheresse. La sécheresse et la désertification menacent l'existence de régions agricoles en imposant des pressions supplémentaires sur des ressources limitées, en détériorant les conditions écologiques et en accroissant le problème de la migration des réfugiés.

Les pays soudano-sahéliens de l'Afrique orientale n'ont pas été épargnés par la situation générale en Afrique. Alarmés par les conséquences de la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles connexes sur les économies et la vie de leurs peuples, ils ont ressenti le besoin de faire des efforts concertés pour combattre la sécheresse. Dans ce but, ils ont oeuvré à la création de l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement. L'Autorité coordonne et complète les efforts des Etats membres pour combattre les effets de la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles connexes et pour les aider dans leurs efforts de développement, de même qu'elle s'occupe des problèmes de redressement et de relance à moyen et à long termes.

M. Lagu (Soudan)

Ces efforts sont à la mesure de l'importance des problèmes auxquels doivent faire face ces pays. Alors que la question de la protection de l'environnement figure actuellement en tête des programmes national et international, il s'agit pour les pays africains plus que d'une préoccupation : c'est leur survie qui est en jeu. La plupart des pays africains se sont engagés dans un important processus de restructuration mais ce processus est freiné par tant de contraintes d'ordre structurel et extérieur, qu'il ne dispose que d'une marge étroite pour aboutir à l'amélioration des conditions générales de vie.

Ma délégation pense que la crise de la dette aggrave le sous-développement et que les pays en voie de développement, particulièrement les pays africains les moins avancés, ne peuvent à eux seuls, éliminer la pauvreté. Cependant des résultats encourageants sont à constater. En avril dernier, à sa dix-huitième session extraordinaire sur la coopération économique internationale, l'Assemblée générale a adopté par consensus une déclaration en faveur des pays en voie de développement. En septembre dernier, à Paris, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a adopté le nouveau Programme d'action pour les années 90, qui engage la communauté internationale, et en particulier les pays industrialisés, à accroître de façon substantielle, à tous les niveaux, l'aide aux pays les moins avancés. Nous espérons que les engagements pris à la Conférence de Paris sur les pays les moins avancés pour accroître le montant de l'aide publique au développement seront rapidement suivis d'effets.

L'Afrique doit maintenant relever le défi et surmonter son déclin actuel. Elle en a les moyens : ses vastes ressources, ses populations sous-utilisées, ses traditions de solidarité et de coopération. Il appartient aux Africains de décider de l'avenir de l'Afrique. Nous devrions commencer par réactiver le Plan d'action de Lagos de 1980 et prendre en considération l'intégration régionale en tenant compte de l'évolution rapide de facteurs économiques et politiques mondiaux. Le monde s'oriente vers une intégration économique. M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a récemment mis en garde les nations africaines; il leur a demandé de ne pas se croiser les bras, de ne pas rester impassibles. Il a déclaré notamment :

"il est nécessaire de renforcer l'action collective et unitaire pour surmonter les problèmes que pourrait entraîner la création d'un marché unique."

M. Lagu (Soudan)

Des changements fondamentaux sont nécessaires pour transformer les économies africaines et les rendre plus solides dans un monde de plus en plus compétitif. L'Afrique doit conduire elle-même son mécanisme de relance et de transformation. Il appartient à la communauté internationale, notamment à nos partenaires dans le développement et aux institutions financières internationales, de l'épauler.

Il va sans dire que je m'associe à l'espoir émis précédemment par mon collègue, le Représentant permanent de l'Ouganda, au nom des membres de l'OUA, de voir adopter par consensus les trois projets de résolution dont est saisie l'Assemblée générale.

M. JONES (Australie) (interprétation de l'anglais) : L'Australie est vivement préoccupée par la persistance de la situation économique critique en Afrique et apprécie l'occasion qui lui est aujourd'hui donnée d'évoquer les événements récents.

L'Australie entend continuer à jouer son rôle en tant que membre responsable de la communauté internationale dans les efforts en cours pour aider les Africains dans leur lutte quotidienne contre la misère et la faim, une lutte rendue encore plus rude par les catastrophes naturelles, telles que les inondations et la désertification.

Moins évidents mais tout aussi dommageables sont les graves handicaps au développement qui entravent les efforts des Africains pour assurer un avenir économique meilleur pour le continent et pour son peuple. Ces problèmes d'ordre structurel sont constitués par la faiblesse des institutions intérieures, les défauts de l'infrastructure physique, les disparités dans le développement urbain et rural et dans la répartition des revenus, les pressions démographiques, les troubles politiques - certains appuyés d'ailleurs de l'extérieur - et un environnement économique international peu favorable. Une décennie de très faible rendement des exportations traditionnelles, principalement des produits de base, a accablé de dettes les pays africains et les a privés des devises extérieures nécessaires à leur développement et à la réalisation de leur programme d'ajustement structurel. Des politiques novatrices doivent être mises en oeuvre pour engager le continent sur la voie de la croissance économique et du développement social. Des efforts doivent être faits pour accroître substantiellement la productivité dans tous les secteurs, notamment dans le secteur agricole dont dépendent les trois quarts de la population de l'Afrique. L'Australie est parfaitement consciente de

M. Jones (Australie)

la complexité d'une telle tâche et de la nécessité de tenir compte des facteurs extérieurs et intérieurs qui sont à l'origine de la situation économique critique en Afrique. Elle reconnaît qu'il incombe à la communauté internationale de contribuer effectivement à ce processus.

L'Assemblée est saisie du rapport du Groupe d'experts du Secrétaire général sur les problèmes des produits de base africains. Avant son analyse sur les problèmes d'exportation des produits de base, élément essentiel de la plupart des économies africaines, le rapport émet des conceptions et des idées utiles et nouvelles sur les problèmes de développement rencontrés par l'Afrique; il soumet quelques conclusions et recommandations à l'examen des gouvernements africains et de la communauté internationale. La mission du Groupe d'experts ne consistait pas à approuver la façon dont les problèmes des produits de base sont appréhendés actuellement mais à suggérer ce qu'il convient de faire, sur place, en Afrique, dans l'économie globale et dans les nombreuses organisations multilatérales qui se préoccupent également des problèmes des produits de base africains.

Le rapport propose de nombreuses mesures détaillées dont nous ne pouvons analyser le bien-fondé dans un bref débat. Selon nous, ses recommandations clés mettent l'accent sur la nécessité d'une prise de conscience croissante de l'importance du secteur des produits de base, notamment de la planification du développement dans les pays africains et insiste sur le fait qu'il est du devoir de la communauté internationale de ne pas rester indifférente aux mesures prises par de nombreux pays africains pour surmonter leurs problèmes. Des réformes sont nécessaires mais difficiles à mettre en oeuvre et les efforts africains méritent une attention plus soutenue et un appui plus large de la communauté internationale.

Nous sommes d'accord avec le Groupe d'experts pour reconnaître l'importance que peut représenter l'investissement national et étranger dans la balance de l'industrie des produits de base et la nécessité de favoriser l'accès aux marchés des pays développés. Les médiocres résultats en matière d'exportations africaines sont dus aux problèmes d'approvisionnement auxquels il convient d'apporter une solution en Afrique, mais les obstacles auxquels se heurtent les exportations sont importants et se sont même accrus durant les 20 dernières années, d'où un grand découragement dans les domaines de la réforme et de la diversification en Afrique.

M. Jones (Australie)

Un investissement soutenu dépend de la mesure dans laquelle les investisseurs, parmi lesquels beaucoup sont de petits cultivateurs de rapport, peuvent compter sur un accès continu aux marchés, en particulier dans les pays développés, car les marchés nationaux sont souvent petits et pauvres. Toutefois, là où les exportations africaines ont rencontré quelques succès, de nouvelles barrières à leurs exportations ont rapidement été érigées. Nous attendons des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round qu'elles fournissent des assises plus fermes aux investissements dans des pays tels que les pays d'Afrique qui jouissent d'avantages comparatifs en matière de production des produits de base agricoles et miniers.

Le suivi est une question importante, qui concerne directement l'Assemblée générale. Le Groupe a fait observer que chaque pays africain avait dû intégrer, avec ses maigres ressources gouvernementales, les approches diverses d'un certain nombre d'institutions différentes. Il a fortement recommandé qu'une institution internationale neutre unique soit désignée pour coordonner le développement d'une stratégie de secteurs de produits de base et un ensemble de politiques, et qu'une telle institution fasse annuellement rapport à l'Assemblée générale sur l'application des recommandations du Groupe.

Le Groupe a conclu que l'institution la plus qualifiée pour assumer ce rôle était le Programme de développement des Nations Unies (PNUD); nous trouvons convaincant cet argument du Groupe et, compte tenu des propositions dont nous sommes saisis aujourd'hui en vue de l'examen et de l'évaluation finals du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, nous nous réjouissons qu'une décision à cet effet soit prise le plus rapidement possible.

M. MALONE (Canada) (interprétation de l'anglais) : Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 a été l'un des premiers programmes qui ait saisi, de façon convaincante, le fait important que, pour que le redressement de l'Afrique puisse être soutenu, les divers éléments du redressement devaient être traités de manière intégrée. Un environnement macro-économique et régulateur, que l'on pourrait décrire de manière réaliste comme une source de capacité, est fondamental au redressement et à la croissance économique de l'Afrique.

M. Malone (Canada)

Une réforme de base des programmes d'appui des prix libres, une diversification des exportations, la levée des restrictions à l'importation, des taux de change réalistes, un plus grand rôle pour le secteur privé et des restrictions imposées aux bureaucraties gouvernementales sont autant de mesures nécessaires pour fournir un bon cadre économique aux efforts de croissance. Environ la moitié des pays d'Afrique ont adopté de grands programmes de politique de réforme et beaucoup en font actuellement l'expérience des premiers résultats.

La réforme économique, toutefois, n'est pas une fin en soi. Elle n'est qu'un élément d'une stratégie de développement et de croissance à long terme. De nouvelles priorités de politique sont considérées comme formant un réseau intégral d'éléments déterminant des stratégies pratiques et efficaces de croissance soutenue. Celles-ci doivent traiter des obstacles structurels au développement agricole, de l'environnement, de la population, d'un meilleur gouvernement, de la mise en valeur des ressources humaines, de l'édification d'une capacité institutionnelle, et de l'intégration et de la coopération régionales. Soulager la pauvreté est aussi un objectif de première priorité, qui ne s'entend pas comme un service social mais qui est plutôt destiné à augmenter la productivité des démunis afin de les amener dans le courant de la vie économique.

Nous sommes convaincus que des rapports tels que celui qu'a préparé le Groupe d'experts du Secrétaire général sur les problèmes des produits de base de l'Afrique sont d'excellentes manifestations premières dans la bonne direction. Si l'Afrique doit éviter la famine et apporter à sa population croissante des emplois productifs et des revenus plus élevés, ses économies doivent s'accroître d'au moins 4 % par an, et la production agricole est la seule source primaire pragmatique de sa croissance. Cela ne représente pas une tentative d'enfermer les pays africains dans une dépendance des produits de base et d'éviter le besoin d'une diversification économique. Il n'y a aucune raison structurelle pour que la diversification ne puisse avoir lieu en tandem avec un secteur de produits de base renforcé et, en fait, comme le signale le rapport, la production des produits de base et le commerce doivent servir de moteur à l'expansion et à la diversification économiques.

Le Canada appuie les efforts visant à libéraliser le commerce des produits de base et a soutenu les efforts tendant à diversifier et à développer les exportations non traditionnelles pour réduire la vulnérabilité des économies

M. Malone (Canada)

africaines aux fluctuations des prix. Le Canada s'est associé à d'autres donateurs pour endosser des programmes d'aide qui tiennent compte des besoins d'ajustement et a également appuyé activement une approche généreuse aux problèmes de la dette des pays à faible revenu fortement endettés de l'Afrique subsaharienne.

L'Afrique jouit d'une priorité claire dans le programme d'aide bilatérale et multilatérale du Canada : 45 % de toute l'aide bilatérale canadienne sont acheminés vers l'Afrique, et un total de 1,128 milliards de dollars canadiens a été déboursé en 1988-1989 en faveur de l'Afrique, suivant diverses voies. Toute l'aide canadienne prend la forme de dons, et le Canada a pris des mesures qui ont éliminé toutes les dettes actuelles d'aide au développement de tous les pays de l'Afrique subsaharienne.

Dans un contexte multilatéral, le Canada a demandé instamment aux anciens créanciers d'adopter une approche généreuse face aux problèmes de la dette des plus démunis et a préconisé des efforts pour augmenter les flux de ressources en direction de l'Afrique. Nous avons offert aux pays subsahariens qui ont demandé à bénéficier des "Conditions de Toronto" des taux de faveur sur les crédits officiels rééchelonnés au Club de Paris et nous nous sommes engagés à contribuer 829 millions de dollars canadiens à la neuvième reconstitution de l'Association internationale de développement. Nous fournirons 360 millions de dollars canadiens de 1991 à 1993 pour soutenir le Programme spécial de la Banque mondiale pour Afrique II. Ce débours représente une augmentation de 30 % par rapport à l'engagement canadien révisé en faveur du Programme spécial pour Afrique I et il se fera de pair avec la reconstitution du Fonds africain de développement.

Si les perspectives de redressement sont loin d'être sûres, un optimisme prudent semble de rigueur en ce qui concerne l'Afrique. Toutefois, il n'y a certainement pas de solutions faciles. Le réseau des éléments intervenant dans la solution de la crise économique critique en Afrique est complexe et comprend les cadres d'une politique économique saine, une bonne administration, le respect de la personne humaine, les problèmes démographiques et leur relation avec la pauvreté et l'environnement, ainsi que les priorités pertinentes qu'il convient d'accorder aux éléments humains du développement.

Le Canada se félicite de la décision de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), prise en juillet de cette année, d'entériner une nouvelle charte relative à la démocratie et au développement. Le Canada a soutenu financièrement la

M. Malone (Canada)

Conférence qui en est l'auteur. Comme le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Canada, le très honorable Joe Clark, l'a fait remarquer dans son discours devant l'Assemblée générale, le 26 septembre 1990 :

"La démocratie permet aux gouvernements de mesurer et de réfléchir les besoins de leurs sociétés. La démocratie permet aux individus d'exprimer leurs opinions et d'exercer leurs talents. La démocratie et le développement vont de pair, car c'est le marché ouvert qui alimente la prospérité et qui conduit presque toujours à la démocratie." (A/45/PV.9, p. 31)

Il est clair qu'une aide extérieure importante est nécessaire pour appuyer les efforts nationaux de développement. Pour être réalistes, nous devrions reconnaître qu'il ne sera pas facile de faire face à ces exigences au moment où certaines économies industrialisées du monde sont peut-être sur le point de s'engager dans la récession. Il convient de démontrer, au moment où des ressources rares font l'objet d'une demande concurrentielle, que les fonds alloués à l'Afrique seront utilisés de manière pratique et efficace pour répondre à ces besoins extraordinaires. C'est à nous qu'il appartient, collectivement, de démontrer que nos efforts sont efficaces et soutenus, parce qu'il est très clair qu'ils sont nécessaires.

M. Amir Ali KHAN (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, adopté à la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, se fondait sur deux postulats fondamentaux. Le premier était l'acceptation par les pays africains de leur responsabilité principale pour ce qui est de leur propre redressement et de leur développement; le deuxième était un engagement de la part de la communauté internationale visant à appuyer pleinement le programme de redressement de l'Afrique au moyen de transferts de ressources accrues à des conditions de faveur, de mesures spéciales pour alléger le fardeau de la dette des pays africains ainsi que la promulgation de mesures politiques qui amélioreraient l'accès des produits africains aux marchés internationaux.

Nous pouvons constater que l'Afrique n'a épargné aucun effort pour remplir ses obligations au titre du Programme d'action. Les efforts pour mettre en oeuvre des réformes économiques ont été impressionnants. La plupart des pays africains ont poursuivi les politiques de réforme et d'ajustement structurel visant à améliorer leur performance économique et à ouvrir la voie à une croissance soutenue et au développement. Le secteur agricole en particulier fait l'objet de mesures de réforme qui comprennent la réhabilitation et le développement des industries agro-connexes, les améliorations dans le secteur des transports et de la communication, la déréglementation du commerce et l'efficacité financière. Des mesures ont également été prises pour lutter contre la sécheresse et la désertification et pour promouvoir la planification du développement rationnel et la mise en valeur des ressources humaines. Les gouvernements africains ont également adopté des réformes politiques dans le domaine de la gestion économique, des taux de change, des entreprises publiques et de la planification démographique.

Ces mesures, qui soulignent l'engagement sincère de l'Afrique au Programme d'action, ont comporté de nombreux risques et entraîné des sacrifices. Le peuple africain les a supportés avec courage et dignité. Ce serait une erreur de considérer le peuple africain comme acquis. Les Africains s'attendent à juste titre à ce que leur appauvrissement personnel aboutisse maintenant à une revitalisation nationale et à une reprise économique.

La réponse de la communauté internationale n'a pas été proportionnée aux engagements envisagés dans le Programme d'action. Les flux nets de ressources à destination de l'Afrique sont passés de 17,9 milliards en 1985 à 19,9 milliards

M. Amir Ali Khan (Pakistan)

en 1986 et à 22,9 milliards en 1987. Toutefois, en termes réels, ces flux étaient inférieurs en 1986 et 1987 par rapport à 1985. De même, l'aide publique au développement des pays développés et des institutions multilatérales n'ont pas enregistré d'augmentation en termes réels si on les compare aux prix et aux taux de change de 1986. En outre, les crédits à l'exportation vers l'Afrique ont décliné, alors que les flux commerciaux privés sont restés négligeables. Cette situation s'est aggravée du fait du transfert net de ressources financières de l'Afrique au Fonds monétaire international.

À propos de la question cruciale de la dette extérieure, il y a eu un léger progrès. Les accords réalisés récemment au Sommet de Toronto et les institutions européennes récentes à propos de la dette et de son annulation sont dignes d'attention. Cependant, ce sont là des mesures limitées qui sont loin de répondre au soulagement à long terme envisagé dans le Programme d'action.

La réaction internationale insuffisante à la crise africaine a quelque peu réduit l'espérance engendrée il y a quatre ans lors de l'adoption du Programme d'action. Les effets négatifs des restrictions de ressources intérieures et extérieures sur la productivité africaine ont dépassé les effets positifs des réformes politiques. Quatre ans après l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, l'Afrique reste plongée dans une profonde crise économique. La croissance est désormais virtuellement au point mort. Plus de 20 pays africains ont connu une croissance négative du PNB dans les années 80 et le revenu par habitant pour l'Afrique dans son ensemble a constamment décliné au cours de la décennie passée. Plusieurs centaines de millions de personnes continuent à vivre sans un emploi adéquat. Les services de santé sont remarquablement insuffisants et la malnutrition sévit.

Le fardeau de la dette extérieure de l'Afrique a continué d'augmenter. En 1988 la dette extérieure de la région se chiffrait à 220 milliards de dollars, dévorant un pourcentage extrêmement important du total des gains à l'exportation du continent. Les obligations du service de la dette ont augmenté et sont passées à près de 20 milliards de dollars et l'on s'attend à ce qu'elles doublent d'ici 1995. Le fardeau du service de la dette a été multiplié par l'effondrement virtuel des prix des matières premières. L'Afrique a gagné 18 milliards de dollars provenant de ses exportations de produits de base en 1988, c'est-à-dire 26 % de moins en

M. Amir Ali Khan (Pakistan)

termes réels qu'en 1980 et 38 % de moins qu'en 1970. Les termes négatifs du commerce ont été aggravés par l'influence de la crise dans le golfe Persique.

Il est évident qu'on ne peut permettre que se poursuive la situation actuelle. Les mesures politiques courageuses entreprises par les dirigeants africains exigent de leurs peuples un lourd tribut dans le domaine social. La conclusion est inévitable car, en l'absence d'un appui international plus important pour le redressement de l'Afrique, les coûts de l'ajustement structurel et d'autres initiatives économiques deviendront insupportables pour la plupart des pays. Il est impératif que le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, soit appliqué dans sa totalité et dans le cadre des délais convenus. Les engagements assumés par les principaux donateurs et les institutions multilatérales devraient être pleinement respectés si l'on veut que la vague de détresse et de bouleversement économique qui frappe actuellement le continent africain soit freinée et inversée. Il est tout aussi important d'améliorer l'environnement économique extérieur qui continue d'entraver les efforts de redressement de l'Afrique. Il faudrait prendre des mesures concertées pour éliminer les barrières dressées contre les exportations des pays en développement. Il faudrait que des ressources soient disponibles à long terme et de façon assurée, et il faudrait également s'efforcer sérieusement de lever les subventions sur tous les produits agricoles, notamment ceux qui font concurrence directe avec les exportations africaines.

M. Amir Ali Khan (Pakistan)

Des mesures devraient être mises au point d'urgence pour stabiliser les prix des produits de base à des taux rémunérateurs et fournir un financement compensatoire adéquat, au cas où il y aurait insuffisance dans les bénéfices à l'exportation.

La crise économique en Afrique, qu'elles qu'en soient ses caractéristiques, n'est pas un phénomène isolé et ne peut donc être traité en tant que tel. La réforme du système économique et financier international est aussi essentielle au r lressement de l'Afrique que des mesures spécifiques destinées à réduire les effets de la crise. En outre, une amélioration générale de l'environnement économique international donnera un élan nouveau à la croissance et au développement dans l'ensemble du monde en développement. Les possibilités d'une coopération horizontale ainsi créées renforceraient considérablement les efforts de l'Afrique pour placer son économie sur la voie d'un développement soutenu.

Le Pakistan est un petit pays, mais il n'en est pas moins conscient de ses responsabilités à l'égard des pays africains dans leur recherche d'un développement à long terme. En août 1987, le Pakistan a lancé un programme d'assistance quinquennal qui prévoit l'attribution d'environ 1 000 bourses pour diverses disciplines telles que la banque, les chemins de fer, les lignes aériennes, l'administration, la médecine et l'ingénierie dans nos collèges et nos universités. En outre, 50 bourses de haut niveau pour une formation spécialisée à la gestion des eaux, l'irrigation à petite échelle et le développement du détail sont prévues dans le cadre de ce même programme. Nous invitons nos frères africains à utiliser pleinement cette modeste contribution à leurs efforts pour rétablir leur croissance et réaliser l'autonomie.

Les difficultés que rencontre l'Afrique sont considérables et les risques d'échec seraient dévastateurs sur le plan humain. Le moment est venu de rechercher ensemble un ordre stratégique pour les années 90 de façon à assurer à l'Afrique un avenir prospère. Nous sommes certains que les peuples de ce continent, fidèles à leurs nobles valeurs, seront à même de surmonter les difficultés actuelles et de retrouver la foi dans la conviction que cette grande région, héritage d'un peuple courageux et doué, est réellement un continent riche d'espérance et de promesses.

La séance est levée à 12 h 55.

